

Étaient présents :

Mmes et MM.

Représentants de la Direction :

Galliane Touze
Franck Fanguiero
Yvon Fischer

Représentants Européens des salariés Belgique :
Par ordre alphabétique



Fabien PIERRE	FGTB / ABVV Secrétaire adjoint.
Pascal JUNG	FGTB / ABVV
Raymond WITTENBOL	FGTB / ABVV

Représentants Européens des salariés France :



Marie-Josèphe AZZOPARDI	CFE/CGC secrétaire
Salim AZZI	CFDT
Fatima BELHACHEMI	CGT-FO
Giovanni SERRAVALLE	CFE/CGC
Sébastien GENDRE	CFTC
Nelson MARQUES	CGT
Yvan SANDRE	CFTC

Paris : La Défense

Ordre du jour de la réunion extraordinaire du Comité d'Entreprise Européen

Document joint en annexe, ,

I. OSIATIS

2

I. OSIATIS

Paris, le 4 juin 2013

2

La Direction précise que l'acquisition porte sur Osiatis SA, qui est la « Holding » du groupe Osiatis. La société est cotée en bourse sur le marché de Paris et est détenue par un actionnaire majoritaire qui est Walter Butler. La société Osiatis est issue de la société de Thomson qui a isolé ses activités informatiques à travers la création de Tominfor. Walter Butler a investi dans la société Tominfor il y a 18 ans et a accompagné son développement jusqu'à aujourd'hui. Les dirigeants historiques, Jean-Maurice Fritsch et Bruno Grossi, sont encore présents à ce jour dans l'entreprise Osiatis. Jean-Maurice Fritsch a même été acteur dans la création de la branche Tominfor, il a donc accompagné l'évolution de l'entreprise depuis sa création.

Courant 2005 Osiatis a acheté un groupe coté en bourse qui se nomme Focal, et qui a permis à l'entreprise, d'une part de développer la branche applicative de la société et d'autre part d'être coté en bourse.

En 2011, le groupe Osiatis s'est développé, à l'instar d'Econocom, autant par une croissance organique que par des acquisitions en prenant notamment une participation dans une entreprise Brésilienne.

En 2012, le groupe Osiatis fait l'acquisition d'ESR, qui représente environ 60 millions de Chiffre d'Affaires pour 600 collaborateurs et qui est également coté en bourse.

Puis début 2013 Econocom et Osiatis démarre un rapprochement amical.

Osiatis bénéficie d'une image de leader dans le domaine des services aux infrastructures en Europe et particulièrement en France, car 90% du CA est réalisé en France.

4600 Collaborateurs font partie du groupe Osiatis pour un Chiffre d'Affaires en 2012 de 309 millions d'euros, avec 10% de croissance, notamment due à l'acquisition d'ESR mais également grâce à une bonne dynamique de croissance organique. A noter que le bénéfice de l'acquisition ESR, reporté sur l'année pleine, aurait permis un Chiffre d'Affaires de 360 millions d'Euros.

Le groupe dégage un résultat opérationnel courant de plus de 7 % et est présent au Brésil et dans 7 pays d'Europe.

85% du Chiffre d'Affaires provient de l'activité de service aux infrastructures et depuis l'acquisition de la société Focal, Osiatis est présent dans le domaine « applicatif » comme le prévoyait le plan stratégique de la société.

La Direction précise que le groupe Osiatis a la réputation d'être bien gérée. La société se positionne, comparativement aux autres acteurs du marché, dans les 3 ou 4 ème entreprises bénéficiant d'une très bonne profitabilité.

Les Membres du comité font remarquer que le benchmark présenté à cette réunion, n'inclut pas Econocom dans le comparatif.

La Direction précise qu'Econocom affiche entre 1 et 1,5 % de profitabilité alors qu'Osiatis se situe plutôt vers 7%.

La Direction indique que la société dispose d'un bilan assez solide, avec 85 millions de fond propre et pas de dette reportée au bilan.

Osiatis, est présent dans différents pays d'Europe, comme l'Espagne, qui disposera au terme de l'opération d'environ 500 collaborateurs, avec plusieurs agences, à Madrid et Barcelone mais dans d'autre lieu également. Concernant la Belgique, l'activité sera servie par 80 collaborateurs

environs. La Direction indique que même si Osiatis annonce être présent dans 8 pays, pour certain, il ne s'agit que de coquille juridique qui n'engendre aucun Chiffre d'Affaires.

La Direction précise que le groupe Osiatis ne travaille pas qu'avec des clients d'un seul secteur d'activité, signifiant ainsi une bonne gestion du risque. Le portefeuille client est également réparti pour ne pas laisser le Chiffre d'Affaires dépendre d'un seul client, attestant encore une fois une bonne prise en compte des risques. Le premier client représentant seulement 7% de l'activité du groupe.

La Direction précise que l'acquisition Osiatis permettra au nouveau groupe Econocom d'asseoir sa représentativité au même niveau que les grands acteurs du marché, notamment en France et Belgique mais également en Espagne.

Les deux groupes, Econocom et Osiatis réunis, afficheront un Chiffre d'Affaires de l'ordre des 2 milliards d'Euros, dont 650 millions dans les services, pour environ 500 millions en France.

Le nouveau groupe sera composé d'environ 8000 salariés pour un résultat opérationnel de 100 millions d'euros et une présence dans 20 pays.

La Direction indique que la société dispose d'une représentation au Mexique via la filiale Enestel. Cette filiale abrite 12 ou 13 collaborateurs.

La Direction précise la stratégie retenue dans le cadre de l'acquisition Osiatis. L'offre de rachat du bloc majoritaire, opération en cours de réalisation puis la seconde étape qui consistera à lancer l'offre publique permettant le rachat du capital restant auprès des autres actionnaires du groupe. Lorsque l'opération de rachat des actions du bloc majoritaire sera acceptée par Walter Butler, l'offre publique pourra être exécutée. Concernant l'offre publique, celle-ci sera mixte puisqu'elle sera financée en partie par l'apport d'action Econocom et par le paiement en « cash ».

La Direction poursuit en indiquant que si 95% des actionnaires acceptent de céder leurs titres, l'opération pourra être qualifiée de succès et il sera alors possible de forcer le rachat des 5% restants, permettant alors de sortir la société des marchés financiers de Paris.

Les Membres du comité souhaitent connaître les conséquences d'une impossibilité d'atteindre les 95% de rachat des actions Osiatis.

La Direction précise que si au terme de l'offre publique, certains actionnaires n'ont pas exprimés le souhait de céder leurs actions, une seconde offre publique pourra être réalisée après 6 mois.

Les Membres du comité souhaitent savoir si les porteurs sont nombreux.

L'analyse de l'actionnariat n'étant pas encore réalisée, la Direction se concentrant d'abord sur l'achat du bloc majoritaire.

Les Membres du comité souhaitent savoir qui sera l'acquéreur des actions.

La Direction précise que le groupe Econocom est l'acquéreur de tous les titres.

La Direction indique l'économie de l'offre d'acquisition et précise que pour 1 action Osiatis et proposé, 1 action Econocom plus 4 Euros.

Les Membres du comité souhaitent connaître les conséquences pratiques pour le cas où Econocom ne pourrait pas acquérir la totalité des titres Osiatis.

La Direction indique que les 2 sociétés coexisteraient, avec 1 société cotée en France et 1 société cotée en Belgique. La Direction précise également, que les membres du comité sont des salariés mieux informés que d'autre et qu'à ce titre ils disposent d'informations confidentielles qu'ils ne doivent pas réutiliser dans le cadre d'opération boursière.

La Direction précise l'investissement Econocom permettant l'acquisition et situe le montant à environ 175 millions d'Euros. Néanmoins, il est précisé ce montant subira probablement une variation au moment de l'exécution de l'opération du fait des cours boursiers.

Les Membres du Comité indiquent avoir connaissance du fait que certains salariés Osiatis sont actionnaires de la société.

La Direction précise que le top management et le management intermédiaire possèdent des actions Osiatis.

Les Membres du Comité souhaitent plus de précision quant à la répartition de l'investissement des 175 Millions d'euros.

La Direction précise que sur les 175 Millions d'Euros investis, 105 Millions le seront en augmentation du capital Econocom groupe et 70 Millions seront financés en « cash », par la trésorerie qui est généré par Osiatis et Econocom en 1 an.

La Direction poursuit en indiquant la structure de financement, qui s'articule par l'émission de titre qui à l'aboutissement renforcera les fonds propres du groupe à hauteur de 100 Millions d'Euros. Cette structure de financement est choisie pour sa capacité à s'affranchir de dette à long terme. La Direction précise également, que cette structure financière n'entravera pas la possibilité d'investir dans d'autres pays. Est pris en exemple l'Italie, où Osiatis n'est pas représenté et qui pourrait présenter un intérêt d'investissement.

Les Membres du comité souhaitent savoir si la dette d'acquisition d'Ecs est régularisée.

La Direction précise que la dette bancaire d'achat d'Ecs a été réglée l'année suivante de l'acquisition. Néanmoins, il reste « l'emprunt obligataire convertible » qui sera remboursé en action Econocom dès que l'action atteindra 5, 25 Euros et en définitive en 2016. Compte-tenu du fait que l'action Econocom est au-dessus de cette valeur, il est d'ores et déjà possible d'effectuer le remboursement.

Les Membres du comité s'interrogent sur la nécessité d'effectuer l'opération dès à présent.

La Direction indique que le remboursement de cette dette provoquerait une dilution des actions, par conséquent une baisse du nombre d'action de Jean-Louis Bouchard. En revanche, le remboursement permettrait d'effacer la dette du bilan à hauteur de 80 millions d'euros. L'opportunité ou non d'effectuer l'opération est en cours de réflexion et de toute façon, ne pourra être prise qu'au alentour du mois de juin de l'année prochaine.

La Direction poursuit en évoquant la structure de l'actionariat du groupe Econocom après l'acquisition d'Osiatis. Avant l'opération, Jean-Louis Bouchard, détient 50 % des actions du groupe Econocom, 2% sont « auto-détenus », et le reste appartient à quelques actionnaires identifiés. Après l'acquisition, Jean-Louis Bouchard, détiendra 42% des actions du nouveau groupe, restant ainsi un actionnaire de contrôle du groupe. L'actionnaire de référence du groupe Osiatis, détiendra lui, 6% des actions du groupe Econocom. Les 52% restant appartiendront à des actionnaires publiques, dont au moins 2 sont identifiés comme détenant plus de 5% du capital. Axa et Destin vert sont les 2 actionnaires détenant plus de 5% d'action.

Les Membres du comité souhaitent savoir combien d'action sont détenus par des employés Econocom.

La Direction indique ne pas réellement le savoir du fait qu'aux assemblées générales, l'actionnaire majoritaire est la plus part du temps présent, les résolutions sont adoptées systématiquement.

Les Membres du comité soulignent, que compte tenu de la nouvelle structure de l'actionnariat, il y aura, peut-être, nécessité à identifier tous les actionnaires du groupe.

La Direction indique que généralement, les actionnaires flottants sont rarement présents aux assemblées et que par sa présence, Jean-Louis Bouchard représente environ 75 % du poids de la résolution. Néanmoins, cette question pourrait se poser dans l'avenir.

Les Membres du comité font remarquer que lors d'une assemblée, il peut s'y dérouler un renouvellement du comité exécutif.

La Direction précise que le comité exécutif est nommé par le conseil d'administration qui lui-même est nommé lors de l'assemblée générale. Avec 42 % des actions, Jean-Louis Bouchard reste l'actionnaire de contrôle de la société et il n'existe pas de risque identifié d'en perdre le contrôle.

La Direction poursuit en indiquant les grandes étapes du timing de l'opération d'acquisition. Le 19 avril, correspond à la date d'entrée en négociation exclusive entre Osiatis et Econocom. Le processus de « Due Diligence » croisée est en cours de finalisation et semble satisfaisant pour les deux sociétés. La Rédaction de l'acte d'acquisition va débiter très prochainement avec en objectif la conclusion des actes pour la fin du mois de juin.

Les Membres du comité souhaitent savoir si l'opération d'acquisition est maintenant totalement confirmée.

La Direction confirme qu'à ce jour l'opération se confirme. Néanmoins, l'acquisition ne peut trouver son aboutissement que par la signature des actes.

La Direction poursuit en indiquant que le processus d'acquisition prévoit la signature des actes, le « signing », puis la phase de clôture, le « closing », qui inclut l'autorisation de l'institution de la concurrence Française. Après 5 à 6 semaines, les autorités de concurrence se prononcent. La Direction n'envisage pas de difficulté particulière concernant cette étape et l'approbation devrait être délivrée simplement.

Les Membres du comité évoquent l'investissement nécessaire à l'étude de l'acquisition d'ECS, environs 6 millions d'Euros et souhaitent connaître le budget alloué à l'étude de l'achat du groupe Osiatis.

La Direction ne confirme pas le montant de 6 millions d'euros investis pour financer l'étude de l'achat d'ECS. Néanmoins, celle-ci confirme que l'investissement a été conséquent du fait du montage financier retenu, notamment l'utilisation de crédit structuré, mais également l'utilisation des services du cabinet Morgan Stanley, qui est une banque d'Affaire qui a été notamment utilisé pour aider les discussions avec la Société Générale qui cédait Ecs. Le processus d'acquisition était alors totalement différent, du fait notamment qu'Econocom se portait acquéreur tout comme d'autre société.

Néanmoins, la direction confirme que cette partie de négociation a bien coûté quelques millions d'euros.

Les Membres du comité souhaitent connaître le budget engagé pour l'étude de l'acquisition d'Osiatis.

La Direction indique que l'investissement est inférieur en rapport aux coûts liés à l'achat d'Ecs. Néanmoins, l'obligation d'utiliser les services d'une banque de présentation et de garantie dans le cadre d'une offre publique est obligatoire et représente en conséquence un investissement conséquent. Les coûts liés aux frais d'acquisition devraient se situer aux alentours d'un million d'euros.

Les Membres du comité souhaitent savoir à quel moment le rapport de l'AMF sera rendu.

La Direction précise, qu'après obtention du bloc de contrôle, un dossier doit être déposé auprès de l'AMF pour obtenir le droit de racheter le reste du capital qui se trouve sur le marché. Un pré-dossier est déposé auprès de l'autorité de la concurrence, l'opération devient publique, puis l'AMF à 3 semaines pour étudier l'opération, puis l'offre finale est enfin déposée. Un délai de 3 semaines est alors encore observé afin que les porteurs puissent répondre à la proposition de rachat. A l'issue des 3 semaines, une publication du résultat de l'offre publique est effectuée. Si les résultats sont positifs, avec obtention de 95% du capital, alors le processus d'acquisition automatique des 5% restant, débute.

Les Membres du comité souhaitent savoir à partir de quelle date précise le groupe Osiatis fera partie du groupe Econocom.

La Direction indique qu'à partir du rachat effectif du bloc de contrôle, probablement à la fin de l'été, Econocom aura le contrôle du groupe Osiatis.

Les Membres du comité souhaitent savoir qui est destinataire du rapport remis à l'AMF.

La Direction précise que l'AMF ne produit pas de rapport. Seul Econocom élabore 2 notes, l'une identifiée comme « projet de note d'information », et l'autre identifiée comme « note autres informations », sont approuvées après une période d'échange et de modification au terme de 3 semaines d'analyse.

Les Membres du comité souhaitent savoir quand aura lieu l'assemblée générale obligatoire, qui doit se dérouler après le processus d'acquisition.

La Direction précise que le conseil d'administration en Belgique est habilité à procéder à une augmentation de capital sans passer par une assemblée générale des actionnaires. Des conseils d'administration auront lieu fin août, au moment du « closing », afin de procéder à une première émission de capital pour l'acquisition du bloc majoritaire, puis un second conseil d'administration pour le « règlement livraison de l'offre publique », afin d'effectuer une deuxième augmentation de capital du groupe Econocom.

La Direction poursuit en indiquant le processus obligatoire suivant le dépôt du dossier auprès de l'autorité de la concurrence. Une information publique sera émise par l'autorité de la concurrence permettant à Econocom de démarrer le processus d'information des comités d'Entreprise.

Les Membres du comité souhaitent savoir quels sont les comités d'Entreprise qui seront informés du projet d'acquisition.

La Direction précise les règles en matière d'information des CE(s) dans le cadre d'un projet d'acquisition et notamment sur l'obligation de respecter l'information des Comités d'Entreprise des sociétés acquises ou des sociétés cédées, afin de les informer dans les 3 jours de la saisine de l'autorité de la concurrence.

Les Membres du comité souhaitent s'avoir si le processus d'information des CE(s) sera également assujéti à une consultation.

La Direction indique que lors de l'achat d'ECS, les Comités d'Entreprise d'Econocom étaient uniquement informées alors que les CE(s) d'ECS suivaient un processus d'information/consultation. Dans le cadre de l'acquisition Osiatis, et à ce stade du déroulement du projet, le processus n'impose qu'une information des CE(s) d'Osiatis. En revanche, lors des étapes d'intégration, et selon les domaines d'organisation touchés, des consultations seront probablement requises.

La Direction précise la structure générale du projet d'acquisition. En rachetant la maison mère, Osiatis, Econocom devient propriétaire des filiales à l'instar d'ESR.

Les Membres du comité s'étonnent que le comité d'Entreprise Européens ne soit consulté à aucun moment sur un tel projet d'acquisition.

La Direction précise qu'à ce stade du projet, il ne s'agit que d'une acquisition et non pas d'une intégration au groupe Econocom. Pour le groupe Osiatis, il s'agit d'un changement d'actionnaire majoritaire. En définitive, les deux groupes pourraient coexister avec leurs 2 identités.

Les Membres du comité déplorent que les consultations ne se déroulent qu'après l'acquisition et le processus financier aboutis, inhibant ainsi toutes prérogatives d'opposition.

La Direction indique que les éléments permettant d'évaluer l'opportunité de l'acquisition Osiatis sont disponibles. Osiatis engendre 7% de résultat en regard d'Econocom qui produit seulement 1 % de résultat. La nouvelle couverture nationale résultant de l'association des activités de services est également un point positif. Les « due-diligences », sont également des éléments clés permettant de prendre la décision finale d'acquérir la société.

La Direction précise que les quelques chiffres clés permettant de se forger déjà une opinion sur l'achat d'Osiatis sont notamment, le niveau de rentabilité dans les activités de service, le bilan en examinant notamment les dettes, ainsi que la réputation de la société sont à prendre en considération. Si un membre du comité souhaite obtenir un détail financier plus précis, le bilan de la société acquise est également disponible aisément.

Les Membre du comité souhaitent savoir comment la société Osiatis arrive à dégager 7% de rentabilité alors qu'Econocom tourne autour de 1%.

La Direction explique que les activités produites par les 2 sociétés ne sont pas totalement identiques. Econocom produit, en grand nombre, des activités « poste de travail », qui sont légèrement moins profitables. De plus, l'industrialisation des process Osiatis est déjà bien aboutit permettant ainsi une meilleure rentabilité. A ce titre, Econocom pourra s'inspirer de ce modèle pour améliorer son taux de profitabilité.

Les Membres du comité font remarquer qu'après l'acquisition, ce sera aux acteurs du groupe Econocom d'intégrer les « process » d'Osiatis.

La Direction répond, qu'effectivement, cela pourra s'avérer pour certain domaine mais pas nécessairement pour tout ce qui est produit par Osiatis.

Les Membres du comité font remarquer que la structure du groupe Osiatis possède une organisation qui maintient les sociétés indépendantes avec leurs propres institutions sociales et s'étonne qu'avec cette organisation, le groupe puisse engendrer un si bon résultat.

La Direction indique que le groupe Osiatis possède, à l'instar d'Econocom il y a quelques années, 4 entités opérationnelles.

Les Membres du comité souhaitent connaître la rentabilité des sociétés Osiatis répartie par activité.

La Direction indique qu'il existe nécessairement des disparités de rentabilité entre les activités.

Les Membres du comité s'interrogent sur les raisons qui poussent les actionnaires à vendre le groupe et notamment s'étonne du fait que celui-ci affiche une rentabilité de 7% avec 80 millions de fonds propres.

La Direction indique que Walter Butler est un financier et qu'il n'a pas pour vocation de conserver à long terme ses entreprises. En qualité d'investisseur, il a principalement pour objectif d'améliorer la rentabilité financière de ses sociétés puis de les céder.

Les Membres du comité regrettent que l'information auprès du comité Européens se fasse si tardivement, empêchant toute participation de l'institution dans le processus d'acquisition.

La Direction affirme comprendre la remarque mais s'interroge sur la nature des craintes que le Comité nourrit.

Les Membres du comité indiquent qu'en l'état ils ne sont pas en mesure de juger de l'opportunité de l'acquisition. Par le passé, Econocom a déjà essuyé des échecs quant à ses acquisitions.

La Direction souhaite savoir dans quelle mesure le Comité aurait adopté une position différente s'il avait été informé plus tôt de la prévision de l'acquisition.

La Direction indique que les compétences mises en œuvre dans ce processus d'acquisition est une excellente garantie du bien-fondé de l'opération.

La Direction confirme l'échec que représente l'achat de la société « TASK » mais précise que la majorité des acquisitions d'Econocom sont des réussites.

La Direction invite les membres du comité qui souhaitent obtenir des informations chiffrées et plus précises, à consulter le bilan de la société Osiatis.

Les Membres du comité indiquent qu'à ce stade du projet, l'institution n'a plus l'opportunité d'agir sur le processus d'acquisition.

La Direction affirme entendre les doléances des membres du comité. Néanmoins, celle-ci indique qu'une vingtaine de protagonistes, internes ou externes aux deux sociétés, qui ont effectué l'étude du projet, ont tous conclu au bien-fondé de l'acquisition. La Direction indique également, que par le passé, il est arrivé à plusieurs reprises de ne pas donner suite à des projets d'acquisition en raison de l'état de l'entreprise convoitée.

Les Membres du comité indiquent que selon eux, le timing appliqué pour le projet révèle un vice de procédure dans le processus d'information de l'institution Européenne.

Les Membres du comité souhaitent savoir quels sont les Managers Econocom qui ont rencontré les collaborateurs d'Osiatis.

La Direction confirme que l'étape des « Due-Diligence » a mis en relation un certain nombre de Managers des deux sociétés.

Les Membres du comité affirment ne pas avoir de crainte quant à l'opportunité de l'acquisition. En revanche, les étapes suivantes, notamment le rapprochement opérationnel, suscite des interrogations.

Les Membres du comité souhaitent savoir comment sera intégré opérationnellement la société Osiatis et comment sera traité l'aspect social du projet. Le traitement des IRP est également un sujet attendu par les Membres du comité

La Direction indique que le travail en commun entre l'institution et la Direction, peut encore s'améliorer mais que le projet actuel ne comporte, à ce stade, aucune conséquence sociale.

La Direction indique également, qu'aucune décision quant à l'organisation du rapprochement des deux sociétés n'est encore décidée. A ce titre, il convient de rassurer les salariés des deux groupes quant à l'avenir de leur poste.

Les Membres du comité font remarquer que rien n'empêche à ce stade du projet de faire un état de lieux de chaque société.

Les Membres du comité font état de la grande inquiétude des salariés d'Econocom quant au futur rapprochement des deux sociétés. Il est indiqué également par les membres, qu'à leur connaissance, une opération visant à sécuriser des postes des salariés Osiatis est déjà en cours au détriment des postes Econocom.

Les Membres du comité font état d'un certain comportement d'inertie de la part de certain Manager d'Econocom, qui par crainte du rapprochement n'ose pas statuer certain sujet. Le fait que le groupe Osiatis n'a pas encore totalement intégré ESR est également un sujet d'inquiétude pour les Membres du comité et ils souhaitent par conséquent savoir comment la Direction procédera sur ce sujet.

La Direction confirme la nécessité de procéder rapidement afin de limiter la période de flottement qui pénalise le fonctionnement des deux sociétés. Néanmoins, les forces vives sont concentrées sur le processus d'acquisition afin d'aboutir dans les meilleures conditions possibles. Les étapes suivantes seront bien évidemment, d'analyser les fonctionnements opérationnels, mais à ce stade du projet, rien n'est encore décidé.

Les Membres du comité font remarquer qu'en Belgique le processus de rapprochement est déjà en cours de discussion.

Les Membres du comité souhaitent connaître la date à laquelle le processus d'intégration des deux sociétés sera réalisé.

La Direction confirme que le processus d'intégration est déjà démarré, mais néanmoins aucune décision ne peut être engagée tant que l'acquisition n'est pas réalisée.

Les Membres du comité souhaitent savoir comment va s'articuler l'intégration et notamment si l'image d'Econocom s'effacera au profit de la réputation d'Osiatis ou encore si l'inverse est déjà envisagé.

La Direction indique que la réunion actuelle concerne uniquement le processus de rachat et du changement d'actionnaire pour Osiatis. Les aspects d'intégration opérationnelle, seront abordés par la suite et feront l'objet d'une prochaine réunion.

Les Membres du comité souhaitent savoir si l'acquisition d'Osiatis a un impacte sur le projet de réorganisation juridique du groupe Econocom.

La Direction affirme que le rachat Osiatis n'impact pas sur le projet de réorganisation juridique du groupe.

Les Membres du comité demandent à la Direction, si lors de la prochaine réunion, celle-ci acceptera d'apporter une information sociale plus importante et plus transparente dans un objectif de meilleure collaboration dans le futur processus d'intégration.

La Direction indique sa volonté de travailler avec l'institution et de fournir une photo « instantanée sociale » du groupe, pour la prochaine réunion.

Les Membres du comité souhaitent que la Direction fournisse les contacts sociaux des institutions des pays ou Osiatis est représenté.

La Direction accepte le principe d'une meilleure collaboration et s'engage à fournir les informations demandées dès qu'elle en aura connaissance. Concernant les craintes éventuelles liées aux aspects financiers de l'opération, celles-ci semblent se lever. Les aspects sociaux seront traités très prochainement

Les Membres du comité font état de leur inquiétude, notamment concernant la France, sur le processus d'intégration de services ou des activités similaires sont produites.

La Direction indique que les deux sociétés ont des activités complémentaires qui satisferont encore les clients, même après l'acquisition.

Les Membres du comité réaffirment leur attachement aux respects d'information des institutions.

La Direction réaffirme que toute l'information nécessaire permettant de se faire un avis sur l'acquisition Osiatis est fournie au cours de cette réunion. Tous les analystes financiers saluent l'opération, accréditant ainsi le bien-fondé d'une telle opération. Aucun indicateur ne vient assombrir l'opportunité de l'acquisition. La réunion actuelle ne traitant que des aspects financiers, il sera nécessaire de réunir de nouveau l'institution Européenne afin d'aborder les aspects opérationnels.

Les Membres du comité souhaitent obtenir l'étude Econocom traitant des points financiers de l'achat d'Osiatis.

La Direction indique qu'il n'existe pas d'étude sous forme de rapport qui soit communicable. En revanche, plusieurs études ont été menées qui ont abouties aux conclusions qui sont livrées lors de cette réunion.

Les Membres du comité indiquent que la méthode utilisée par la Direction ne correspond pas à leurs attentes.

La Direction s'engage à organiser une réunion vers le mois de septembre afin d'étudier, avec le comité, les aspects sociaux par pays, de l'acquisition.

Les Membres du comité souhaitent qu'au cours de la réunion de septembre, les aspects d'intégration opérationnelle soient abordés. Ceux-ci rappellent que concernant ECS, malgré les affirmations de la Direction quant au fait qu'il n'y aurait pas de fusion, celle-ci a bien eu lieu.

La Direction confirme son souhait de vouloir travailler avec le comité et de communiquer les informations dès qu'il en on connaissance. Les différentes phases d'une acquisition impliquent souvent le même déroulement. La coordination des acteurs opérationnels, puis l'alignement de la structure juridique et enfin la mise en adéquation des outils informatiques. Concernant ECS et les

projets de restructuration juridique, même si à l'origine des orientations avaient pu être prises, les réalités économiques de telle opération ont pu modifier les plans initiaux. Concernant Osiatis, il est évident qu'une étude de restructuration juridique sera envisagée dans l'avenir. Néanmoins, les modalités ne sont pas encore arrêtées.

Les Membres du comité rappellent leurs prérogatives en terme d'information des salariés et souhaitent connaître les éléments confidentiels de cette réunion qui ne doivent pas être divulgués.

La Direction indique que toute l'information est publique, seule l'obligation liée au marché boursier doit être respectée par les participants de la réunion. L'institution Européenne peut en conséquence communiquer auprès des salariés.

Les Membres du comité souhaitent rencontrer la Direction pour aborder les aspects communication du Comité Européen et notamment l'utilisation des listes de diffusion messagerie. Le Comité se dit prêt à respecter une procédure de courtoisie visant à pré informer la Direction avant diffusion en échange de l'utilisation des moyens informatique de la société.

Les Membres du comité rappellent que les diffusions d'information s'effectuent en 6 langues et bien que le Comité a était été négocié en 3 langues, le Français, L'anglais et le Flamant, l'institution souhaite communiquer dans la langue du pays de diffusion.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance ordinaire du Comité d'Entreprise européen est levée.*

Revu et corrigé par Madame AZZOPARDI - secrétaire du CoEE.

Fabien Pierre – secrétaire adjoint.